

Annexe II b**RÈGLEMENT D'EXAMEN**

BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS			Candidats scolaires dans un établissement public ou privé sous contrat, apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats scolaires dans un établissement privé hors contrat, apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité), formation professionnelle continue dans un établissement privé, enseignement à distance, candidats individuels	
Nature des épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée
DOMAINE PROFESSIONNEL					
EP1 - Intervenir sur la chaîne d'action ou d'information et surveiller un équipement	UP1	7	CCF*	ponctuelle pratique	4 h maxi
EP2 - Préparer et réaliser une intervention mécanique	UP2	10 (1)	CCF	ponctuelle pratique	6 h maxi (1)
DOMAINES GÉNÉRAUX					
EG1 - Français	UG1	4	ponctuelle écrite		2 h
EG2 - Mathématiques Sciences physiques	UG2	4	ponctuelle écrite		2 h
EG3 - Histoire-géographie	UG3	1	ponctuelle écrite		1 h
EG4 - Langue vivante étrangère (2)	UG4	1	ponctuelle écrite		1 h
EG5 - Éducation physique et sportive	UG5	1	CCF	ponctuelle	
ÉPREUVES FACULTATIVES (3)					
EF1 - Éducation esthétique	UF1		CCF	ponctuelle écrite	1 h 30
EF2 - Langue vivante (4)	UF2		ponctuelle orale		20 min

* Contrôle en cours de formation.

(1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle. S'y ajoute la durée de la VSP qui se déroule, sur décision du recteur, sous forme orale (20 min) ou écrite (30 min).

(2) Ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.

(3) L'une des deux épreuves au choix du candidat. Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

(4) L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.